



## COMMUNE D'AWAE

**ADDITIF RECTIFICATIF DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
N°008/AONO/CIPM/C/AWAE/2025 DU 10 JUILLET 2025 POUR LES TRAVAUX  
DE CONSTRUCTION DE BLOCS LATRINES A QUATRE COMPARTIMENTS  
AUX ECOLES PUBLIQUES D'ESSABI, AKOUNOU ET MOMEBELNGAL DANS  
LA COMMUNE D'AWAÉ, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA,  
RÉGION DU CENTRE.**

### **ADDITIF RECTIFICATIF N°001**

Le Maire de la Commune d'Awaé (Maitre d'ouvrage et Autorité Contractante) en application des dispositions du Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics informe les prestataires intéressés par le Dossier d'Appel d'Offres N°008/AONO/CIPM/C/AWAE/2025 du 10 JUILLET 2025 pour les travaux de construction de blocs latrines a quatre compartiments aux Ecoles Publiques d'Essabi, Akounou et Momebelngal dans La Commune d'Awaé, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre, que les modifications suivantes sont apportées au Dossier d'Appels d'Offres :

**I) Point sur l'incohérence du nombre de critère éliminatoire et essentiel dans l'AAO, le RPAO et la grille d'évaluation.**

Les critères éliminatoires et essentiels à considérer sont ceux définis dans la grille suivante :

N°	Rubrique	Oui/Non	Observations
<b>I. RAPPEL DES CRITERES ELIMINATOIRES</b>			
N°	RUBRIQUE	Oui/Non	
I-	<b>Critères éliminatoires relatifs au dossier administratif</b>		
1	<p>Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis délivrée par un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics</p> <p>NB : Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.</p>	Oui/Non	

N°	Rubrique	Oui/Non	Observations
2	Non-production au-delà du délai de 48h d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission)	Oui/Non	
<b>II- Critères éliminatoires relatifs à l'offre technique</b>			
3	Absence de la charte d'intégrité datée et signée	Oui/Non	
4	Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales	Oui/Non	
<b>III- Critères éliminatoires relatifs à l'offre financière</b>			
5	Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière	Oui/Non	
6	Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE)	Oui/Non	
<b>IV- Critères éliminatoires d'ordre général</b>			
7	Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces	Oui/Non	
8	Non-respect d'au moins 70,84% des critères essentiels	Oui/Non	
9	Absence d'un rapport de visite des lieux signé du soumissionnaire et assorti de prise de vue et de coordonnées GPS des sites de construction	Oui/Non	
10	Absence d'une déclaration sur l'honneur de non abandonné de chantiers au cours des trois dernières années	Oui/Non	
<b>II. RAPPEL DES CRITERES ESSENTIELS</b>			
<b>II.1) Présentation de l'offre (02 critères)</b>			
Ce critère est rempli si les deux (02) exigences ci-après sont satisfaites			
1	Respect de l'ordre d'assemblage, bonne reliure et lisibilité	Oui/Non	
2	Séparation des pièces par des intercalaires de couleur autre que le blanc	Oui/Non	
<b>TOTAL I (Sur 02 critères)</b>			
<b>II.2) Les références du soumissionnaire (05 critères)</b>			
Ce critère est rempli si les trois (03) exigences sur cinq (05) ci-après sont satisfaites			
1	Projet de construction des bâtiments administratifs (au moins 01 projet)	Oui/Non	
2	Projet de construction d'un bâtiment des blocs latrines (au moins 01 projet)	Oui/Non	
3	Projets de construction des bâtiments administratifs d'un montant supérieur à dix-millions (10 000 000) de Francs CFA au cours des deux (02) dernières années	Oui/Non	
4	Projets de construction des bâtiments administratifs d'un montant supérieur à vingt-cinq millions (25 000 000) de francs CFA au cours des trois (03) dernières années	Oui/Non	
5	Projets de construction des bâtiments administratifs d'un montant supérieur à quarante millions (40 000 000) de francs CFA au cours des quatre (04) dernières années	Oui/Non	
NB) Les justificatifs des références comprennent notamment :			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les copies des première, deuxième et dernières pages du contrat accompagnés des ordres de services y relatifs ;</li> <li>• Les procès-verbaux de réception (provisoire ou définitive) pour chaque contrat.</li> </ul> L'absence d'une des pièces sus évoquées entraînera la non prise en compte de la référence présentée.			
<b>TOTAL II (Sur 05 critères)</b>			
<b>II.3) La qualification et l'expérience du personnel du personnel (03 critères)</b>			
Ce critère est rempli si les deux (02) exigences sur trois (03) ci-après sont satisfaites			
01	Un (01) Conducteur des Travaux, Ingénieur des travaux de Génie Civil (BAC+3), ayant au moins trois (03) années d'expérience dans les travaux de bâtiment dont au moins trois (03) ans en qualité de Conducteur des Travaux de Génie Civil et ayant conduit au moins deux (02) projets d'envergure similaire. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Copie certifiée conforme du diplôme datant de moins de trois mois,</li> <li>- CV daté et signé de l'expert,</li> <li>- Copie certifiée de la Carte Nationale d'Identité du concerné,</li> <li>- Attestation de disponibilité signée et datée de l'expert,</li> </ul>	Oui/Non	

N°	Rubrique	Oui/Non	Observations
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Attestation ou contrat de travail ou journal de chantier justifiant l'expérience.</li> </ul>		
02	<p>Un (01) Chef Chantier Technicien Supérieur de Génie Civil, ayant au moins trois (03) années d'expérience dans les travaux de bâtiment dont au moins trois (03) ans d'expérience comme Chef Chantier et ayant conduit au moins deux (02) projets d'envergure similaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Copie certifiée conforme du diplôme datant de moins de trois mois,</li> <li>- CV daté et signé de l'expert,</li> <li>- Copie certifiée de la Carte Nationale d'Identité du concerné,</li> <li>- Attestation de disponibilité signée et datée de l'expert,</li> <li>- Attestation ou contrat de travail ou journal de chantier justifiant l'expérience.</li> </ul>	Oui/Non	
03	<p>-Un (01) technicien en maçonnerie , ayant certificat d'aptitude professionnel en maçonnerie , ayant au moins cinq (05) ans d'expérience en travaux de bâtiment dont au moins trois (03) ans d'expérience comme maçon et ayant conduit au moins deux (02) projets d'envergure similaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Copie certifiée conforme du diplôme datant de moins de trois mois,</li> <li>- CV daté et signé de l'expert,</li> <li>- Copie certifiée de la Carte Nationale d'Identité du concerné,</li> <li>- Attestation de disponibilité signée et datée de l'expert,</li> <li>- Attestation ou contrat de travail ou journal de chantier justifiant l'expérience.</li> </ul>	Oui/Non	
	<p><b>NB :</b> Les certifications sont faites par l'autorité administrative (sous-préfet, préfet) L'absence d'une pièce sus évoquée entraînera la non prise en compte du personnel présenté.</p>		
	<b>TOTAL III (Sur 03 critères)</b>		
	<b>II.4) Les moyens logistiques (04 critères)</b>		
	<b>Ce critère est rempli si trois (03) exigences sur quatre (04) ci-après sont satisfaites</b>		
1	Un (01) Camion-benne en propre ou location	Oui/Non	
2	Une (01) Aiguille vibrante en propre	Oui/Non	
3	Un (01) Pick-up de liaison en propre ou en location	Oui/Non	
4	Un (01) Lot de Matériel de petit outillage Maçonnerie en propre	Oui/Non	
	<p><b>NB : Joindre les copies certifiées par les services émetteurs ou toute autre autorité habilitée, des cartes grises pour les matériels roulants et les factures d'achat pour les autres, le cas échéant, accompagnées d'un engagement de location de matériel signé.</b></p>		
	<b>TOTAL IV (Sur 04 critères)</b>		
	<b>II.5) La méthodologie et l'organisation (05 critères)</b>		
	<b>Ce critère est rempli si trois (03) exigences sur cinq (05) ci-après sont satisfaites</b>		
1	L'organisation et l'ordonnancement envisagé pour l'exécution efficace des travaux.	Oui/Non	
2	Note d'observation sur le CCTP et CCAP	Oui/Non	
3	Le calendrier, le planning et le délai de livraison des travaux.	Oui/Non	
4	Les dispositions envisagées pour l'utilisation de la main d'œuvre locale (technique HIMO).	Oui/Non	
5	Les dispositions relatives au respect des mesures environnementales.	Oui/Non	
	<b>TOTAL V (Sur 05 critères)</b>		
	<b>II.6 Preuves d'acceptation des conditions du marché (02 critères)</b>		
	<b>Ce critère est rempli si les deux (02) exigences ci-après sont satisfaites</b>		
1	Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) dûment paraphé sur chaque page et signé à la dernière précédée de la mention « lu et approuvé »	Oui/Non	
2	Le Cahier des Clauses Techniques Particulières. (CCTP) dûment paraphé sur chaque page et signé à la dernière précédée de la mention « lu et approuvé »	Oui/Non	
	<b>NB : la non acceptation des clauses du marché entraînera l'élimination du soumissionnaire.</b>		

N°	Rubrique	Oui/Non	Observations
	<b>TOTAL VI (02 critères)</b>		
	II.7) La capacité financière (03 critères) <b>Ce critère est rempli si les deux (02) exigences sur trois (03) exigences ci-après sont satisfaites</b>		
1	Les états financiers certifiés pour les cinq dernières années démontrant la solidité actuelle de la position financière du candidat.	Oui/Non	
2	L'attestation de capacité financière d'un montant d'au moins trois millions cent cinquante (3 150 000) de FCFA délivrée par une banque agréée de 1 <sup>er</sup> ordre.	Oui/Non	
3	Les chiffres d'affaires annuels selon le bilan certifié ou une déclaration statistique et fiscale, selon le modèle en annexe.	Oui/Non	
	<b>Total VII (03 critères)</b>		
	<b>TOTAL DE OUI OBTENU SUR 24 OUI</b>		
	<b>LE SOUMISSIONNAIRE A-T-IL VALIDE TOUS LES CRITERES ESSENTIELS ? 17 OUI /24 soit 70,83%</b>		

## II) Point sur les cautions

### Au lieu de :

**NB : la Caution est désormais timbrée et jointe au récépissé de dépôt délivrée par la CDEC.**

### Lire plutôt

Toutes les cautions issues de ce marché doivent être établies conformément à la Lettre-circulaire N°0019/LC/MINMAP du 05 Juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les Marchés Publics.

## III) Point sur la liste des Etablissements de crédits habilités à émettre des cautions et des garanties dans le cadre des marchés publics.

Bien vouloir se référer à la liste des établissements actualisée et mis à jour, disponible à la Commune d'Awaé et annexée au Dossier d'Appel d'Offres sus évoqué.

**LE RESTE SANS CHANGEMENT.**

Awaé, le 06 AOUT 2025

Ampliations:

- PRFET/MEFOU ET AFAMBA (pour information et affichage)
- MAIRE AWAE (pour information et affichage)
- PRESIDENT/CIPM (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- AFFICHAGE / ARCHIVES (pour affichage et archivage Information et mémoire)

